



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee - Directions régionales de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie

Au cours de sa réunion du 12 octobre 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête annuelle sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO).

L'enquête Filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (FAS-GSO) est une rénovation de l'enquête annuelle réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et 2000 en Aquitaine auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE). En 2013, l'objectif de l'enquête a évolué vers la mesure du poids économique de la filière aéronautique et spatiale dans les deux régions. En 2017, l'enquête a été étendue à l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Cette enquête a pour objet :

- de délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie depuis 2017) ;
- de collecter de l'information statistique nécessaire à la mesure du poids économique de cette filière dans l'économie régionale et à la description de son fonctionnement.

Les principaux thèmes abordés sont :

- l'appartenance à la filière et l'évolution des chiffres d'affaires et de l'activité engendrée par le secteur aéronautique et/ou spatial ;
- la fonction des entreprises et établissements au sein de la filière, la sous-traitance ;
- la conjoncture (au printemps de l'année N d'enquête) et les perspectives d'ici la fin d'année ;
- l'emploi, la formation et les difficultés de recrutement ;
- le recours à la recherche-développement et l'innovation ;
- la stratégie de développement des entreprises ;
- la recherche de financement ;
- le climat des relations avec le principal client.

L'enquête s'inscrit en complément des travaux menés par le Psar « Études économiques régionales » (Psar EER) de l'Insee Occitanie sur les filières économiques régionales dont les périmètres conventionnels ont vocation à être amendés en s'appuyant sur les connaissances régionales et par enquête régionale spécifique, pour qu'ils correspondent au mieux à la réalité locale. Elle s'appuie également sur les préconisations du Pôle ingénierie statistique entreprise (Pise) de l'Insee Pays de la Loire relatives à l'étude des filières économiques régionales par le biais d'une enquête spécifique.

Le champ de l'enquête est constitué par les entreprises régionales du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) dont l'activité concourt *in fine* à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, quel que soit leur usage (civil, militaire, etc.), hors entreprises « têtes de filière », pour lesquelles il est difficile de collecter des données régionalisées. Les unités enquêtées sont :

- des entreprises (unités légales) lorsque tous leurs établissements ou au moins 80 % des effectifs salariés de l'entreprise sont localisés dans le Grand Sud-Ouest (environ 75 % du champ de l'enquête) ; le questionnaire comprend un volet établissements lorsque ces entreprises ont plusieurs établissements dans le Grand Sud-Ouest (environ 10 % du champ de l'enquête) dans le but de localiser plus finement l'activité de la filière aéronautique et spatiale ;
- des établissements lorsqu'ils appartiennent à des entreprises qui ont des établissements en dehors de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie représentant au moins 20 % de l'effectif salarié de l'entreprise (25 % du champ).

L'échantillon est constitué des entreprises/établissements actifs au 31/12 de l'année précédant la collecte dans le répertoire Sirius. Le plan de sondage comprend une strate exhaustive et une partie sondée. La strate exhaustive est enquêtée chaque année, un balayage complet du champ incluant la partie sondée est réalisé tous les 3 à 4 ans. Lors du dernier balayage complet du champ en 2017, la taille de l'échantillon était de 3 900 unités : au 31/12/2016, la taille de la strate exhaustive était d'environ 3 200 entreprises/établissements, et la taille de la partie sondée d'environ 700 unités.

Réalisée jusqu'en 2018 par un questionnaire auto-administré envoyé par voie postale, l'enquête passera à une collecte par Internet en 2019, en intégrant le portail Coltrane. Un appariement avec la source Epure sur l'emploi salarié est prévu post-collecte, pour les entreprises têtes de filière, en complément de l'enquête qui s'adresse uniquement aux entreprises et établissements de la chaîne d'approvisionnement. La collecte débute en mars de chaque année. La période de collecte avec rappels s'étend jusqu'à fin juin. Les derniers retours sont collectés jusqu'à la mi-juillet.

Le comité de pilotage de l'enquête est composé des directrices de l'Insee Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et du directeur du pôle Aerospace Valley ou leurs représentants. Il se réunit une fois par an, avant le lancement de l'enquête. Il assure le suivi des opérations et définit les problématiques prioritaires de l'année à envisager. Le comité des utilisateurs (comité de concertation) est composé des principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direccte...) et de représentants de la société civile et du monde des entreprises (UIMM, Ceser, BAAS, Tompasse, Aeroteam, Mecanic Vallée). Il a donné un avis favorable à la reconduction de l'enquête lors de sa réunion du 21 juin 2018. Il est consulté une fois par an. Il donne un avis sur le questionnaire et les nouvelles thématiques à aborder ainsi que la pertinence des résultats d'enquête.

Les données définitives sont disponibles au mois d'octobre ou novembre de l'année de collecte. La première publication, commune à l'Insee Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, est diffusée en fin d'année ou début d'année suivante.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2019 à 2023 (cinq années).